

Déclaration élus des AS – CRUNSS 24 juin 2022

Les élus des AS sont heureux de retrouver un CRUNSS en présentiel.

Malgré une reprise poussive au 1^{er} trimestre, du fait des protocoles sanitaires, d'une communication pas toujours très compréhensible et des problématiques des groupes constitués, nous terminons l'année avec environ 62000 licenciés. Malgré une baisse d'environ 10 % nous pouvons être satisfaits de ces résultats. Nous pouvons mettre directement en relation ces résultats avec la reprise des rencontres inter-établissements. Nous avons retrouvé au moins en partie le sport scolaire que nous appelions de nos vœux pour la plus grande joie des élèves et des animateurs d'AS. C'est grâce au volontarisme et au dynamisme de tous les acteurs du sport scolaire et notamment des professeurs d'EPS et animateurs d'AS que cette reprise a été possible.

Cette reprise a également été facilitée par les décisions budgétaires notamment autour des contrats licences pour 2021-22.

Nous souhaitons vivement que ce sport scolaire puisse reprendre en septembre mais des inquiétudes se font jour cependant :

- inquiétudes par rapport aux transports (augmentation des tarifs/ manque de chauffeurs...)
- inquiétudes par rapport aux disponibilités et au coût des locations d'installations sportives.
- inquiétudes relatives aux AS lycées. La réforme des lycées impacte directement les organisations des AS avec la captation des mercredis après-midi. Par voie de conséquence, l'adhésion et la pratique des élèves se compliquent. Ne serait ce pas un peu paradoxal, notamment à Créteil future terre olympique, lorsque notre ex-ministre prétend valoriser l'engagement associatif dans parcours sup et que notre président de la république communique sur une France sportive ?

Concernant les orientations budgétaires présentées, les bénéfices constatés doivent, selon nous, être fléchés en direction des AS et des licenciés. Il est dommage que la région IDF ne poursuive pas son effort de soutien aux AS pour l'exercice 2022.

Pour nous, tous les élèves doivent pouvoir continuer à pratiquer des APSA à moindre coût, tous les mercredis après-midi, entraînements comme rencontres et compétitions, sous la responsabilité des professeurs d'EPS/ animateurs d'AS.